PÉTITION

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

À remettre au syndicat départemental
et à la Fédération

Montreuil, 2020

TRAVAIL pendant le COVID

Les remerciements c'est BIEN, ON VEUT LES PRIMES AUSSI !

Pendant plusieurs semaines, une très grande majorité des agents de la DSRH a travaillé « à distance ».

Dans des conditions dégradées, les TRHP ont fait la preuve de leurs compétences et de leur professionnalisme, réalisant des paies quasi-normales, le versement des allocations chômage et permettant que les postières et postiers ne subissent pas de perte de salaire pendant la crise sanitaire.

En quelques semaines, chacun a réalisé ainsi plus de journées de télétravail que les cadres ou agents sous convention, sans pour autant bénéficier des avantages liés aux avenants nationaux.

C'EST INJUSTE ET MESQUIN !

Si les remerciements de notre direction sont une première reconnaissance de l'engagement particulier que nous avons mis en œuvre, le personnel signataire de cette pétition revendique également :

- Le versement d'une indemnité « travail à distance » de 350 euros, pour compenser les frais engagés à domicile durant cette période particulière, la prime Covid pour ceux qui se sont rendus sur sites
- La compensation en TR des repas des vacations travaillées, pour tous les agents, sur site ou en télétravail

Nom	Prénom	CSRH	Signature